



Sur la route en Lettonie

[Téléchargez l'application sur votre smartphone](#)



© Europäische Union, 1995–2013

Il va de soi que vos vacances en Lettonie sont amplement méritées. Mais qu'advient-il de votre séjour en cas de maladie ou d'accident? A ce propos, il convient d'observer les points suivants.

Informations générales

Les assurés suisses pour les soins ont droit aux prestations en nature de l'assurance-maladie lors de leur séjour temporaire en Lettonie. La **carte européenne d'assurance-maladie** sert de base à ce propos



- modèle -

(*Eiropas veselības apdrošināšanas karte*).

Cette carte vous est délivrée par l'assureur-maladie auprès duquel vous avez conclu l'assurance de base (assurance obligatoire des soins) et vous donne le droit de bénéficier des prestations qui se révèlent être nécessaires sur le plan médical pendant la durée prévue de votre séjour. L'étendue du droit aux prestations correspond à celle d'une personne assurée légalement pour les soins en Lettonie. Dans

tous les cas, il convient d'emporter cette carte avec vous.

Que faire en cas d'oubli ou de perte de votre carte européenne d'assurance maladie?

Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exiger un **certificat provisoire de remplacement** auprès de votre assureur-maladie. Ce document peut également vous être envoyé ou faxé directement à votre lieu de vacances. Il est important que ce certificat vous parvienne avant la fin du traitement.

Plusieurs assureurs-maladie disposent de lignes téléphoniques de services (Hotlines), lesquelles vous aideront en cas de maladie ou d'accident à l'étranger. Aussi, avant votre départ, veuillez bien vous renseigner à ce propos auprès de votre assureur-maladie.

Le catalogue des prestations de l'assurance-maladie lettone offre des prestations comparables à celles de la Suisse. Il existe toutefois des différences au niveau des modalités de paiement et des participations aux coûts. Nous reviendrons de manière plus précise sur ces points dans les chapitres suivants :



Traitement médical

Le système de santé letton est complet et vaste. Son organisation faîtière est le *Nacionalais Veselibas Dienests* (service sanitaire nationale). Si vous nécessitez des soins médicaux, veuillez s.v.p. vous adresser à un médecin conventionné affilié au système d'assurance-maladie public. Pour recevoir des informations relatives aux médecins conventionnés, veuillez consulter le site internet www.vmnvd.gov.lv.

Veillez présenter votre carte européenne d'assurance-maladie de même que votre carte d'identité au début du traitement afin que la protection tarifaire vous soit garantie.

Vous pourrez uniquement consulter un spécialiste si le médecin conventionné vous y adresse.

Si vous consultez un médecin privé ou un spécialiste sans y avoir été adressé par un médecin conventionné, les frais de traitement seront à votre charge. Un remboursement des coûts au sens du droit letton est exclu (v. paragraphe [remboursement des coûts](#)).

Participation aux coûts lors de soins médicaux octroyés par un médecin généraliste dans son cabinet:

- 1.42 EUR par traitement dans son cabinet ou dans l'ambulance
- 4.27 EUR à 35.57 EUR lors d'examens précis
- 31 EUR lors d'opérations ambulatoires
- Aucune participation aux coûts pour les enfants âgés de moins de 18 ans

- Aucune participation aux coûts lorsqu'il s'agit de soins prodigués relatifs à une grossesse resp. à un accouchement

Participation aux coûts lors de soins octroyés par un spécialiste :

- 4.27 EUR à 35.57 EUR si le médecin généraliste vous y a adressé
- 100% des coûts sans y avoir été adressé par un médecin généraliste

Soins dentaires

En Lettonie, les soins dentaires sont pris en charge par l'assurance-maladie publique uniquement pour les enfants âgés de moins de 18 ans.

Participation aux coûts pour des soins octroyés par un spécialiste:

- 100% des coûts pour les personnes âgées de plus de 18 ans

Médicaments

Si le médecin vous prescrit des médicaments, vous pouvez vous les procurer auprès d'une pharmacie sur présentation de l'ordonnance, de votre carte européenne d'assurance-maladie et de votre carte d'identité. Nous attirons votre attention sur le fait que vous recevrez soit une ordonnance ordinaire ou une ordonnance spéciale selon votre maladie.

Participation aux coûts:

En cas de prescription au moyen d'une ordonnance ordinaire:

- 100% des coûts



En cas de prescription au moyen d'une ordonnance spéciale:

- Aucune participation aux coûts pour les médicaments dits de première nécessité (1ère catégorie)
- 25% pour les médicaments lors de maladies chroniques (2ème catégorie)
- 50% pour tous les autres médicaments (3ème catégorie)

Traitement hospitalier ambulatoire

Il s'applique la même règle de base qu'en cas de traitement médical.

Traitement en milieu hospitalier

Si vous tombez gravement malade à tel point que votre état nécessite un traitement en milieu hospitalier, vous pourrez vous rendre directement à l'hôpital le plus proche. Il vous revient de présenter la carte européenne d'assurance-maladie de même que votre carte d'identité dès votre entrée à l'hôpital.

Participation aux coûts:

- 10 EUR par jour à partir du 2^{ème} jour
- Aucune participation aux coûts pour les enfants âgés de moins de 18 ans
- Aucune participation aux coûts en cas de grossesse, d'accouchement ou de dialyses

Transport/ Sauvetage

En principe, les coûts engendrés par des transports resp. des sauvetages,

lesquels sont nécessaires sur le plan médical, sont pris en charge.

Participation aux coûts :

- Aucune participation aux coûts

Les coûts relatifs à un sauvetage ou à un éventuel rapatriement en Suisse sont à votre charge (v. paragraphe [Assurance-voyage](#)).

Remboursement des coûts

C'est le système de santé public letton qui s'occupe de la facturation des coûts convenus par contrat. Si la facturation des frais de traitement ne pouvait se faire par le biais du système de santé letton et que le médecin, le thérapeute ou l'hôpital exigent un paiement direct du traitement de votre part, veuillez faire en sorte qu'ils vous établissent une facture. Vous remettrez ensuite la facture détaillée et acquittée à votre assureur-maladie en Suisse. Ce dernier vous remboursera les coûts soit selon le droit letton en assurance-maladie ou soit selon les tarifs qui s'appliquent en Suisse. Dans ce dernier cas, veuillez considérer le fait qu'il peut être procédé à la déduction de la franchise et de la quote-part.

Votre assureur-maladie en Suisse n'est pas autorisé à vous rembourser la participation aux coûts légale conforme au droit letton.

Incapacité à travailler / Indemnité journalière

Si vous disposez d'une assurance d'indemnités journalières et que pendant vos vacances vous tombez malade sur une période de plus de trois jours ouvrables, vous devrez alors exiger une confirmation de votre incapacité



té à travailler auprès de votre médecin traitant. Aussi, il vous revient de demander à votre médecin de constater l'incapacité à travailler et de vous établir un certificat d'arrêt de travail que vous remettrez immédiatement à votre employeur en Suisse. La durée prévue de l'incapacité à travailler doit lui être communiquée par téléphone dans le cas où votre séjour en Lettonie devait se prolonger au-delà de la durée planifiée de vos vacances.

Assurance-voyage

Afin d'éviter, dans la mesure du possible, des coûts élevés non couverts, nous vous recommandons de conclure une assurance-voyage (p. ex. auprès de votre assureur-maladie). Selon le contenu du contrat, cette dernière prendra en charge les coûts suivants :

- Coûts de rapatriement en Suisse
- Surplus de coûts éventuels relatifs aux traitements médicaux
- Surplus de coûts pour avoir choisi de subir un traitement hospitalier en division semi-privée ou privée.

De nombreuses assurances-voyages incluent également dans l'offre le remboursement des frais d'annulation ou une assurance protection juridique p. ex. en complément à la prise en charge des coûts des prestations médicales. Veuillez s.v.p. vous renseigner de manière plus détaillée à propos de cette assurance auprès de votre assureur-maladie.

Appel d'urgence 112

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence en Europe lequel peut être composé partout au sein de l'UE à partir d'un réseau fixe ou mobile. Ce nu-

méro d'appel d'urgence est gratuit et son service est assuré 24H00 sur 24H00 tout au long de l'année. Si le numéro 112 devait être composé en cas d'urgence, le lieu approximatif de provenance de l'appel serait alors transmis simultanément. Il revient aux exploitants du réseau au sein de chaque Etat membre de communiquer le lieu approximatif de provenance de l'appel aux services de secours afin que ceux-ci puissent intervenir immédiatement. Le numéro d'appel d'urgence fonctionne dans tous les Etats membres de l'UE parmi d'autres éventuels numéros d'appels d'urgence nationaux.

Remarques complémentaires pour les personnes en voyage d'affaires, les étudiants, les travailleurs détachés, les personnes employées dans les transports internationaux

Les informations figurant dans cette notice sont également valables si vous appartenez à l'un de ces groupes de personnes et que des prestations médicales se révèlent être nécessaires pendant la durée prévue de votre séjour en Lettonie.

Exonération de la responsabilité :

Cette notice vous procure un aperçu de l'entraide en prestations en Lettonie.

Si vous souhaitez des informations détaillées, veuillez s.v.p. vous adresser au fournisseur de prestations concerné ou à l'institution d'assurance sociale compétente. Le risque de survenue de modifications au sein du système d'assurance-maladie letton à la suite de cette publication ne peut être exclu. Les informations contenues dans cette notice ne peuvent faire l'objet d'un recours.



Adresses relatives à l'assurance-maladie lettone

Agence principale et organisme de liaison

National health service
Cēsu 31/6
1012 - Riga
E-mail. nvd@vmnvd.gov.lv

Agences régionales (Veselības norekinu centrs)

Riga Territorial Unit
Cesu street 31 (6th entrance),
1012 Riga
E-mail. riga@vmnvd.gov.lv

Kurzeme Territorial Unit
Pilsētas square 4
3301 Kuldīga
E-mail: kurzeme@vmnvd.gov.lv

Latgale Territorial Unit
Saules Street 5
5494 Daugavpils
E-mail: latgale@vmnvd.gov.lv

Vidzeme Territorial Unit
Pils Street 6
4729 Smiltene
E-mail: vidzeme@vmnvd.gov.lv

Zemgale Territorial Unit
Zemgales Prospect 3
3001 Jelgava
E-mail: zemgale@vmnvd.gov.lv